



CENTRE HOSPITALIER
DE DIGNE LES BAINS



RÉGION
SUD
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR



DATADOCKÉ

Institut de Formation en Soins Infirmiers



Formation préparatoire au concours d'aide-soignant-e

1 – CONTACTS :

L'Institut est ouvert au public extérieur du lundi au mercredi de 13h à 16h.

Le secrétariat de l'Institut est disponible par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h
au : 04.92.30.16.15

Ou sur le site internet : www.ifsio4.com

Ou par courriel : ifsio@ch-digne.fr, avec téléchargement possible des plaquettes d'inscriptions

Ou par la page Facebook

Ou visite de l'Institut et information lors de la journée porte ouverte ou lors des forums (dates sur notre site).

2 – MODALITES DE COLLABORATION :

L'Institut est en contact avec les partenaires pôle emploi et mission locale afin de favoriser une orientation adaptée des apprenants et un positionnement efficient des candidats potentiels vers la filière aide-soignant-e.

3 – PUBLIC CONCERNE :

Cette formation s'adresse à des publics en insertion désireux de mûrir leur orientation professionnelle, tout en se préparant aux épreuves de sélection en formation d'aide-soignant-e.

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter aux tests d'aptitudes d'entrée à la formation préparatoire au concours d'aide-soignant-e.

Pour être admis à suivre la formation préparatoire au concours d'entrée en IFAS, les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation conduisant au DEAS. Il n'y a pas d'âge limite supérieur.

4 – CRITERES ET MODALITES DE SELECTION POUR L'ENTREE EN FORMATION PREPARATOIRE AU CONCOURS IFAS :

Cette sélection sera organisée en deux temps :

- 1^{er} temps : un test d'aptitude écrit d'une durée de 30 minutes, qui se décompose ainsi :
 - Une épreuve de culture générale avec lecture et compréhension de texte
 - Une épreuve de logique
 - Une épreuve numérique

Évalué sur 20 points, permettant de vérifier les prérequis du candidat.

- 2^{ème} temps : un entretien d'environ 20 minutes, avec le directeur et la cadre formatrice référente des préparants au concours d'entrée en IFAS, avec grille d'entretien.

Cet entretien a pour objectif de permettre au candidat d'exposer son parcours professionnel et ses motivations concernant son projet d'entrée à la préparation au concours et par la suite d'intégrer la formation d'aide-soignant-e.

5 – FINALITES DE LA SELECTION :

L'Institut s'engage à apporter une réponse à chaque candidat la semaine qui suit l'entretien.

Si la réponse est positive, le candidat sera invité à prendre contact avec la cadre référente pour prendre connaissance du contrat pédagogique individuel de la formation préparatoire au concours d'aide-soignant-e, du projet de formation et des modalités d'inscription. Si les résultats sont insuffisants, le candidat sera invité à re-prendre rendez-vous avec le directeur et la cadre référente, pour analyser les raisons de son échec et permettre la construction d'une alternative à son projet professionnel, avec information (écrite) auprès de son conseiller en évolution professionnel.

Cette sélection a pour intention de mettre en adéquation le projet du candidat à entrer en formation préparatoire au concours aide-soignant-e avec la réalité du métier visé et les exigences des épreuves de sélection.

RÉGION
SUD
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

6 – OBJECTIFS :

Préparation complète, efficace et adaptée au rythme de travail de chaque candidat, lui permettant :

- D'acquérir une méthodologie de travail et des techniques d'apprentissage efficaces,
- D'utiliser les principes pédagogiques enseignés de manière collective et individuelle,
- D'engager une réflexion participant à l'élaboration de son projet professionnel,
- De renforcer ses connaissances en lien avec les attendus du concours,
- D'identifier, via un livret individuel d'accompagnement méthodologique et pédagogique, les points faibles et les points forts de son engagement dans la formation préparatoire (auto-évaluation),
- D'avoir un responsable pédagogique témoin de sa progression et de son bien-être dans la formation, en vue de la réussite aux épreuves.

7 – MOYENS PEDAGOGIQUES :

Préparation complète et adaptée au rythme de travail de chaque apprenant, composée de cours dispensés par des intervenants compétents, qui utiliseront des ressources pédagogiques interactives et multimédias : PowerPoint, quizz box, vidéos, schémas, tests, jeux de rôles...

33 heures de culture générale :

- ✚ Cours magistraux avec rappels et conseils en grammaire et orthographe,
- ✚ Méthodologie de la synthèse et l'analyse de texte pour l'épreuve écrite,
- ✚ Ateliers de réflexion sur différents thèmes d'actualités sanitaires et sociales et de santé publique.

32 heures de biologie humaine :

- ✚ Programme de biologie concernant la cellule, les différents appareils et systèmes du corps humain, la circulation sanguine, la digestion, la respiration, la diététique, la nutrition...
- ✚ Exercices d'entraînements, tests, cas concrets, schémas anatomiques...

20 heures de mathématiques :

- ✚ Rappels et conseils en mathématiques : les 4 opérations numériques de bases (addition, soustraction, multiplication et division) ; ainsi que les calculs de ratios, de conversion de surface, de durée, de volume métrique...,
- ✚ Résolution de problèmes simples.

24 heures de préparation à l'oral :

- ✚ Prérequis en matière de dialectique et d'argumentation (exercices)
- ✚ Déconstruire les représentations usuelles sur le métier et son environnement,
- ✚ Travailler sa capacité d'auto-évaluation et la confiance en soi
- ✚ Connaître le déroulement et les exigences de la sélection mais aussi de la formation visée (mises en situations sous forme d'entraînements).
- ✚ Elaboration de son projet professionnel

Suivi pédagogique et construction du projet personnalisé :

- ✚ 3 séances programmées de suivi personnalisé avec un cadre référent, test de positionnement, objectifs et conseils personnalisés sur la méthodologie du travail de chaque candidat, permettant un accompagnement en « *temps réel* ». Cependant d'autres séances de suivi sont possibles soit sur demande du candidat, soit à l'initiative de la formatrice.

1 stage d'observation facultatif de 35h avec séances de préparation et débriefing et suivi par référente sur site,

2 séances d'échanges avec des élèves (Formation, intérêts, exigences) et des professionnels aides-soignants-es (prise de poste/ quotidien...),

2 concours blancs écrits sur table en condition d'examen,

1 oral blanc en condition d'examen.

8 – MOYENS LOGISTIQUES :

Pour que chaque apprenant bénéficie des données les plus actualisées relatives à la formation, ainsi qu'à la fonction d'aide-soignant-e, il pourra bénéficier :

- ❖ D'un espace numérique de travail (ENT) avec des ordinateurs fixes ou portables,
- ❖ D'un centre documentaire ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, avec accompagnement dans ses recherches par une documentaliste diplômée,
- ❖ D'une plateforme numérique permettant de travailler à son rythme par la mise en ligne des séances pédagogiques, avec accès illimité 24h / 24h et 7j / 7j ; ainsi qu'un accès aux cours en IFAS et actualités de l'Institut jusqu'à la date du concours,
- ❖ D'un espace détente lors des pauses, pour favoriser les échanges avec les étudiants et élèves des différentes formations.
- ❖ D'une promotion à effectif réduit pour favoriser les échanges avec les intervenants et « *l'esprit d'équipe* » entre apprenants,

Chaque candidat recevra une mallette pédagogique contenant un ensemble « *d'outils* » et de documents.

9 – TARIF DE LA FORMATION : 2071.93 EUROS

pour 151 heures de formation en présentiel et 35 h de stage d'observation facultatif, avec un suivi personnalisé, adapté à sa vie professionnelle et personnelle. La formation commence le **lundi 17** et se termine le

Le coût de cette formation peut être pris en charge :

- dans le cadre de la promotion professionnelle (se rapprocher du service de formation continue)
- en partie par le Conseil Régional selon le niveau de qualification du candidat et/ou de son inscription au Pôle emploi, Mission Locale, Cap Emploi (se rapprocher de leur prescripteur). Les personnes concernées **devront s'acquitter, dans tous les cas, de 80 euros à l'ordre du Trésor Public.**

10 – DOSSIER D'INSCRIPTION : à déposer avant le 20 septembre 2019

Capacité d'accueil de : **20 candidats.**

Au-delà, une liste d'attente sera établie : en cas de désistement les candidats seront prévenus par courrier. Toute formation commencée est due en totalité, sauf si le désistement à suivre cette préparation est signalé avant le 1^{er} jour du début de celle-ci.

Le candidat s'engage à faire preuve d'assiduité et de ponctualité tout au long de la formation, et pense à se munir du matériel nécessaire pour prendre des notes.

11 – L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE AU CONCOURS

Cette épreuve anonyme, d'une durée de 2 heures, est notée sur 20 points. Elle est évaluée par des infirmiers, formateurs permanents dans un institut de formation d'aides-soignants ou par des personnes qualifiées.

Elle se décompose en deux parties :

a) A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :

- Dégager les idées principales du texte
- Commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de 2 questions maximum

Cette partie est notée sur 12 points et a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.

b) Une série de 10 questions à réponse courte :

- Cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine
- Trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base
- Deux questions d'exercices mathématiques de conversion.

Cette partie a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques. Elle est notée sur 8 points.

12 – L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION :

Notée sur 20 points, se divise en deux parties et consiste en un entretien de vingt minutes maximum avec deux membres du jury, précédé de dix minutes de préparation :

Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions. Cette partie, notée sur 15 points, vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation.

Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant. Cette partie, notée sur 5 points, est destinée à évaluer la motivation du candidat.

Une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

13 – LES CRITERES ET MODALITES DE SELECTION CONCERNANT LE CONCOURS D'ENTREE EN IFAS :

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité. Pour être admis à suivre les études conduisant au Diplôme d'Etat Aide-Soignant les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation.

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;

Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

14 – LES VACCINATIONS :

En référence à l'article L.3111-4 du code de la Santé Publique et de l'arrêté du 02/08/2013 (fixant les conditions d'immunisation), Art. 2 : « *au moment de leur inscription dans un établissement d'enseignement et au plus tard avant de commencer leurs stages dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins, ils apportent la preuve qu'ils satisfont aux obligations d'immunisation mentionnées à l'article L.3111-4. A défaut, ils ne peuvent effectuer leurs stages.* »

L'admission définitive en IFSI ou en IFAS est donc subordonnée à la production d'un certificat médical précisant :

1. que les vaccinations suivantes sont à jour et datées :

- Antidiphthérique + Antitétanique + Antipoliomyélitique
- Contre l'hépatite B :

Vaccination menée à son terme, selon le schéma en vigueur dans le calendrier vaccinal (BEH avril 2013) et dosage du taux d'anticorps Anti Hbs :

- **Anticorps Anti Hbs >100 UI/L : immunité acquise**
- **10 UI/L < Anticorps Anti Hbs < 100 UI/L : cf. Annexe 1 de l'Arrêté du 02/08/2013**
- **Anticorps < 10 UI/L : cf. Annexe 2 de l'Arrêté du 02/08/2013**

- Contre la tuberculose :

- **Une vaccination par le BCG même ancienne sera exigée** (Art R3112-4 du code de la Santé Publique). Sont considérés comme ayant satisfait à l'obligation vaccinale par le BCG : les personnes apportant la preuve écrite de cette vaccination, les personnes présentant une cicatrice vaccinale pouvant être considérée comme la preuve de la vaccination par le BCG.
- **Une Intra Dermo Réaction à la tuberculine** à 5 unités de tuberculine et datant de moins de 3 mois est obligatoire. Il n'y a pas lieu de revacciner une personne ayant eu une première vaccination, même en cas d'IDR à la tuberculine négative (Article 2 de l'Arrêté du 13 juillet 2004).

2. que le candidat présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la fonction (**certificat émanant d'un médecin agréé**)

A LA RENTREE, LE CANDIDAT DOIT FOURNIR UNE ATTESTATION MEDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES CONFORME A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.

DANS LE CAS CONTRAIRE, L'ETUDIANT NE POURRA PAS ETRE ACCEPTE EN STAGE.